

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2024-035

DIRECTION DE LA CITOYENNETE

Concession n° : 13378 Situation : Cimetière BILLY

Division : 11 / Carré : G / Allée : 3 - Empl : 10

Le Maire de la Ville de Dreux, Conseiller régional,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,

VU la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU l'arrêté n°ARR2022-543 du 31 octobre 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Mariam CISSÉ,

VU la demande présentée par Monsieur MASSENGO Nsayi domicilié 23 rue d'Orfeuil 28100 Dreux (Eure-et-Loir) mandataire de Madame MAUSSION Andrée née REILHAC domiciliée 6 rue Alfred Guérin 28100 Dreux, et désirant obtenir le renouvellement de la concession n° 6784 dans le Cimetière BILLY pour une durée de 50 ans.

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé dans le **Cimetière BILLY** à compter du 14 juin 2029 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture collective indiquée de **2 mètres superficiels**. La date d'échéance est le **13 juin 2079** pour une durée de cinquante ans.**ARTICLE 2** - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 1 000,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2023/263 du 08 novembre 2023.**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.**ARTICLE 4** - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.**ARTICLE 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 11 JAN, 2024

Pour le Maire,

Document certifié exécutoire
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification ou affichage leL'Adjointe au Maire,
Mariam CISSÉ